

# Gardez l'équilibre en cas de chute !



## Une protection intégrale des risques graves de la vie quotidienne

Ce contrat vous assure une indemnisation sous réserve de la détermination d'un taux d'incapacité permanente. Cette indemnisation intervient à la suite d'un accident de la vie courante garanti ayant entraîné un taux d'AIPP<sup>(1)</sup> supérieur au seuil fixé au contrat et/ou un décès.

### Les préjudices personnels

- Esthétique.
- D'agrément (par exemple : l'impossibilité de se livrer à son sport favori).
- Souffrances endurées.

### Les préjudices économiques

- Indemnisation de la baisse ou perte de vos revenus.
- Aménagement de votre domicile et/ou de votre véhicule jusqu'à 100 000 €.
- Frais d'obsèques jusqu'à 5 000 €.

Un accompagnement dans la résolution de vos litiges, une aide financière pour faire face aux dépenses liées à la défense de vos droits, des informations juridiques sur simple appel grâce à la Protection juridique incluse dans le contrat **Generali Accidents de la Vie !**



### Un accompagnement 24h/24, 7j/7 avec Europ Assistance

**Generali Accidents de la Vie** vous aide au quotidien dès la survenance de l'accident : assistance à domicile, soutien psychologique, garde de vos enfants ou de votre animal de compagnie, aide à la reconversion professionnelle...

## Le saviez-vous ?

- | **11 millions de personnes** sont victimes chaque année en France d'**accidents de la vie privée**.
- | **Ces accidents sont la première cause de décès** avant les accidents de la route.
- | **50 %** des accidents de la vie quotidienne ont lieu à domicile quand vous cuisinez, bricolez, jardinez...
- ...avec des **préjudices financiers lourds de conséquence**
- | **Frais médicaux** consécutifs à une blessure grave : la Sécurité sociale ne couvre que les frais médicaux.
- | Baisse, voire **perte de revenus** si l'accident nécessite un arrêt de travail ou entraîne le décès.
- | **Frais d'aménagement** du logement en cas de handicap.

Source : site inpes.sante.fr - avril 2014.

### Un tarif modulable

Seuil d'intervention suivant la formule choisie	Formules	
	Solo	Famille
Seuil d'AIPP <sup>(1)</sup> au moins égal à 5 %	11,33 €/mois	20,53 €/mois
Seuil d'AIPP <sup>(1)</sup> au moins égal à 30 %	9,30 €/mois	16,45 €/mois

Tarif en vigueur au 01/01/2017

## Exemple<sup>(2)</sup> d'indemnisation personnalisée

### Generali Accidents de la Vie

garantit tous les préjudices qu'engendre un accident sur la qualité de votre vie aussi bien privée que professionnelle.

#### Sylvie, 50 ans, veuve

Assistante maternelle, elle est victime d'une chute dans sa douche. L'eau chaude lui a provoqué des brûlures importantes entraînant une amputation de la jambe gauche.

Taux d'Atteinte à l'Intégrité Physique ou Psychique (AIPP) évaluée à 40 %	
Éléments pris en compte	Indemnités Generali Accidents de la Vie
<b>Préjudices économiques</b> Sylvie ne peut plus exercer son activité professionnelle. • Indemnisation de son déficit fonctionnel permanent • Préjudice économique • Aménagement du domicile • Nécessité de l'aide d'une tierce personne	60 000 € 53 716 € 26 622 € 42 759 €
<b>Préjudices personnels</b> • Souffrances endurées • Préjudice esthétique • Préjudice d'agrément	13 000 € 9 000 € 4 000 €
<b>Les + Protection juridique</b> • La prise en charge d'un litige pouvant opposer Sylvie à un prestataire au titre de l'aménagement de ses biens nécessaire suite à son accident.	
<b>Les + Europ Assistance</b> • Aide à la reconversion professionnelle • Organisation de services de proximité et livraison de courses	
<b>Indemnité totale</b>	209 097 €

<sup>(2)</sup> Informations données à titre purement indicatif et sans valeur contractuelle ; elles ne préjugent en rien de l'évaluation faite par Generali IARD sur les sinistres qui lui sont soumis et ne sauraient lui être opposables, chaque situation étant unique.



Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

#### Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

## Les 8 points forts de Generali Accidents de la Vie

- 1 Une formule qui protège toute la famille (assuré, conjoint, enfants à charge).
- 2 Une protection démarrant à partir du seuil de 5 % d'atteinte à l'intégrité physique ou psychique selon l'option choisie.
- 3 Une indemnisation en dehors de toute recherche de responsabilité jusqu'à 1 million d'euros, quelle que soit la formule choisie.
- 4 Une couverture de tous les accidents de la vie privée et aussi des sports à risques et extrêmes pratiqués à titre amateur, sans surprime.
- 5 Des services d'assistance complets pour vous aider à gérer les conséquences d'un accident de la vie privée.
- 6 Une protection juridique pour un accompagnement dans la résolution de vos litiges... Mais aussi, pour des informations juridiques sur simple appel !
- 7 Des garanties à vie pour chaque assuré ayant moins de 66 ans à la date de souscription du contrat.
- 8 Vos petits-enfants assurés pendant le temps où ils vous sont confiés.



GAM035WCV2F - PAC - Janvier 2017 - Photo : Thinkstock

